

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/096

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 4 : CESSIION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS, 3 RUE ERNEST SOLVAY

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,
Sur avis du Service des Domaines en date du 3 août 2020,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,
Sur avis de la commission d'appel d'offres,

A l'unanimité des voix,

- retient le projet présenté par la SCI CHATEAU MICHEL,
- décide la cession de l'immeuble communal, sis 3 rue Ernest Solvay au prix de 260 000 €, à la SCI Château Michel,
- autorise la signature d'un compromis de vente pour une durée de 6 mois puis de l'acte notarié authentique,
- autorise M. le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette cession,
- décide que les travaux de réhabilitation de l'immeuble devront être achevés dans un délai de 4 ans à compter de la signature du compromis de vente,
- prend acte que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 19 octobre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 19 octobre 2020
Pour le maire,
L'adjoint par délégation,
Gérard BERGANTZ